

## Nouvelle progression des dépôts et des crédits bancaires

**E**n Champagne-Ardenne, en 2011, les dépôts et crédits bancaires progressent respectivement de +5,9 % et +2 %, à un rythme moindre qu'au niveau national (+7,2 % et +3,9 %).

Dans la région, l'augmentation des dépôts concerne principalement les dépôts rémunérés (avec +8,2 %) contre +0,4 % pour les dépôts à vue ; elle est davantage le fait des entreprises que des particuliers. La croissance des dépôts rémunérés des entreprises est de 18,4 % contre 5,4 % pour les particuliers. Les livrets et plans d'épargne populaire (-3,7 % et -13 %) sont délaissés au profit des livrets (+10,3 %) et surtout des comptes créditeurs à terme (+25,2 %).

L'évolution des crédits est moins soutenue que celle des dépôts (+2 %) et concerne plus les particuliers (+4,2 %) que les entreprises (+0,1 %). Favorisés par des taux d'intérêt faibles et par la modéra-

tion des prix de l'immobilier, les crédits à l'habitat octroyés aux particuliers progressent de 4,9 %. En revanche, les encours de crédits à la consommation diminuent légèrement (-0,4 %) mais à un rythme moindre qu'en 2010 (-1,9 %), alors qu'au niveau national, l'évolution demeure positive (+0,4 %).

Pour les entreprises, les crédits d'exploitation reculent de 3,4 % après s'être redressés en 2010 (+8 %). Ce repli apparaît plus accentué qu'au niveau national (-0,9 %). En revanche, la reprise des dépenses d'investissement se traduit par une légère hausse des encours de crédit d'équipement (+1,8 %) moins élevée qu'au niveau national (+5,2 %). ■

Fabrice Duval  
Banque de France Champagne-Ardenne

### Évolution des dépôts et des crédits entre 2009 et 2010 puis 2010 et 2011

Unité : %	Variation			
	France		Champagne-Ardenne	
	déc10-déc09	déc11-déc10	déc10-déc09	déc11-déc10
<b>DÉPÔTS</b>				
Dépôts à vue	10,5	6,7	8,4	0,4
Dépôts à vue particuliers	7,4	0,8	5,4	-0,1
Dépôts à vue entreprises	12,6	6,3	13,3	1,1
Dépôts rémunérés	6,1	7,4	2,6	8,2
Dépôts rémunérés particuliers	2,4	5,8	0,1	5,4
Dépôts rémunérés entreprises	21,2	16,9	13,0	18,4
<b>Total</b>	<b>7,5</b>	<b>7,2</b>	<b>4,2</b>	<b>5,9</b>
<b>CRÉDITS</b>				
Crédits aux particuliers	8,6	5,6	5,1	4,2
Crédits aux particuliers - consommation	6,7	0,4	-1,9	-0,4
Crédits aux particuliers - habitat	9,0	6,4	6,3	4,9
Crédits aux entreprises	0,9	3,1	0,9	0,1
Crédits aux entreprises - exploitation	-2,2	-0,9	8,0	-3,4
Crédits aux entreprises - équipement	1,0	5,2	-3,2	1,8
Crédits aux entreprises - autres crédits	3,4	3,4	4,4	-0,4
Crédits - autres bénéficiaires	12,7	0,9	6,8	3,9
<b>Total</b>	<b>6,1</b>	<b>3,9</b>	<b>2,9</b>	<b>2,0</b>

Source : Banque de France



### >> Définitions

- Les dépôts à vue** sont des comptes ordinaires créditeurs, qui enregistrent les sommes déposées sur un compte que le déposant peut retirer aisément. Un compte courant est un dépôt à vue. Il en est de même pour le Livret A. Un dépôt à vue peut être ou non rémunéré.
- Les comptes rémunérés** sont des comptes créditeurs à terme, dans lesquels les fonds demeurent déposés jusqu'à l'expiration du délai fixé à la date d'ouverture.
- Les placements rémunérés** comprennent les livrets ordinaires (notamment livrets bancaires et livrets B des caisses d'épargne ; livrets A des caisses d'épargne ; livrets bleus du Crédit mutuel ; livrets jeunes), les livrets d'épargne populaire, les livrets de développement durable (ex-Codevil), les comptes d'épargne-logement, les autres comptes d'épargne à régime spécial (comptes d'épargne à long terme, les plans d'épargne en actions (PEA), les plans d'épargne retraite (PER), les livrets épargne entreprise (LEE), les plans d'épargne-logement (PEL), les plans d'épargne populaire (PEP), les bons de caisse et bons d'épargne émis par l'établissement).
- Dépôts et crédits par région** : La centralisation financière des dépôts et crédits recense, sur une base conventionnelle, les opérations traitées par environ 300 banques adhérentes à la Fédération bancaire française, pour le compte de leur clientèle non financière (résidente et non-résidente). Ne participent à cette centralisation ni les sociétés financières ni les institutions financières spécialisées. La centralisation est élaborée en fonction de l'implantation géographique des guichets ayant traité les opérations et est agrégée par département de la France métropolitaine. Aussi, les variations peuvent refléter les modifications affectant les réseaux bancaires.